

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 15 mars 2021
Présents : 9	L'an deux mille vingt-et-un et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Benoit OUDIN
Votants: 11	Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAI, Thierry ORIGNE, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT, Xavier MAUCCI, Danièle LEPAGE
	Représentés: Franck CARPENTIER par Benoit OUDIN, Olivier BRIDOU par Alexandre MAZURAI
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Christelle SOURDILLE

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBEL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021 - DE 2021 001

Le procès verbal de la séance du 08 décembre 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: PROPOSITION DE CONVENTION / PASSAGE DES CONVOIS - DE 2021 002

Vu la proposition de CONVENTION DE REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNALE APRES LE PASSAGE DES CONVOIS D'EOLIENNES de la SAS ENERGIE GATINAIS 2,

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la nouvelle proposition de convention de la société en charge du passage des convois d'éoliennes à destination des communes de BEAUMONT DU GATINAIS et GIRONVILLE,

Cette convention a pour objet de convenir des modalités d'utilisation par les convois exceptionnels de la société de la voirie communale (rue de la Croix Rouge) et de la remise en état afférente (réfection, recalibrage et reprofilage),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents permettant la bonne application des termes de la convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE - DE 2021 003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de dérogation a été faite par Monsieur et Madame SANCHEZ pour l'année scolaire 2021-2022,

Une rencontre a eu lieu en Mairie afin d'exposer les motifs de leur demande,

Au vu de la situation particulière exposée par Monsieur et Madame SANCHEZ et les difficultés qui seraient rencontrées par la scolarisation de leurs enfants sur la commune de Saint Pierre les Nemours, Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande de dérogation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et au vu de la situation particulière, à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de dérogation scolaire déposée par Monsieur et Madame SANCHEZ,
- CHARGE Monsieur le Maire de les informer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: TRANSFERT DE COMPETENCE / PLU intercommunal - DE 2021 004

Vu les statuts de la communauté de Communes du Pays de Nemours,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu que le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération est reporté au 1^{er} juillet 2021 (modification de l'article 136, II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014).

Vu l'absence de document d'urbanisme de la commune,

Monsieur le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence «PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale» à compter du 1er juillet 2021 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que la commune de Chevrainvilliers ne dispose d'aucun document d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de CHEVRAINVILLIERS,

- s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes du Pays de Nemours

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE FAY LES NEMOURS - DE 2021 005

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Fay les Nemours.

Il expose que cette implantation se fera sur le plateau sur la commune de Fay les Nemours à la limite de Châtenoy et Aufferville avec un impact certain sur le paysage, une nuisance sonore probablement conséquente mais aussi un panorama bouleversé car ces éoliennes seront, du fait de leur hauteur, visibles de jour comme de nuit. Ces nuisances concerneront également les communes voisines dont Chevrainvilliers.

Un tel projet inquiète réellement et fortement pour la tranquillité et la santé des administrés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- REFUSE l'installation d'un projet éolien sur la commune de Fay les Nemours,
- RAPPELLE sa position dans sa délibération du 31 août 2020 qui s'oppose à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune ainsi que le REFUS de tout démarchage concernant une implantation ou une étude,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de mettre un terme à ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire signale qu'un voisin du 27 rue du Gâtinais est venu signaler le manque d'entretien de cette propriété pouvant engendrer des problèmes de salubrité et notamment la présence de nuisibles. Il a été informé que plusieurs courriers ont été envoyés au propriétaire depuis plusieurs années.

Le propriétaire serait venu nettoyer le jardin la semaine dernière.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une lettre d'information à destination des habitants, pour les informer régulièrement des actions et travaux effectués sur la commune.

- **Sécurisation des traversées de Chevrainvilliers et Verteau** : des devis sont en cours pour les écluses de route, sur trois proposées seules deux pourront être réalisées. Un nouveau rendez-vous est prévu afin de déterminer le dispositif pouvant remplacer cette écluse.

Retour sur les chicanes expérimentales : une certaine efficacité a été constatée même si elle semble assez relative. Des plaintes ont été remontées notamment concernant les nuisances sonores engendrées par ces dispositifs. Monsieur le Maire rappelle que la sécurité doit rester la priorité même si il a conscience des nuisances qui peuvent être engendrées.

- **Fuite d'eau rue de l'Orme** : des travaux effectués par la SAUR sont en cours.

- Des travaux de remplacement des branchements en plomb sont également en cours.

- La borne monétique a été mise en place près de TMA afin que les professionnels munis d'une carte puisse avoir accès à l'eau de la borne incendie.

- **Travaux réseau électrique VERTEAU** : la nouvelle armoire est en service, l'ancien poste tour sera démoli prochainement. Les poteaux ont été déplacés, et la nouvelle horloge astronomique sera installée après le prochain comité syndical du SDESM.

- Madame VERHUST propose de faire des plantations à la mare de Verteau et d'installer un banc.

- Une maison d'hôtes va ouvrir prochainement rue du Gâtinais pouvant accueillir à terme jusqu'à 12 voyageurs. La question de la sécurité de la voirie a été mise en avant par le propriétaire. Monsieur le Maire a également soulevé le problème du stationnement des voyageurs. Des solutions sont actuellement à l'étude pour la sécurisation de la voirie. Pour le stationnement il devra se faire au sein de la propriété.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 24 mars 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoit OUDIN

